



**SAISON 2016 / 2017
ANNONCEMENT
CHALLENGE OPEN 93
Neuilly Sur Marne le 06 novembre 2016
...oooOooo...**

1. Règles générales.....	2
2. Catégories Distances :	2
3. Règles de course :.....	2
4. Glace et Pistes	3
5. Inscriptions	3
6. Programme.....	3
7. Assurance des patineurs	3
8. Service médical.....	3
9. Equipement des patineurs	4
10. Hébergement des patineurs.....	4
11. Organisation	4

...oooOooo...

Sous l'égide de la Ligue IDF des sports de glace, le Club CNPV de Neuilly Sur Marne - 93330 organise le Challenge OPEN 93 de Short track qui se déroulera à la patinoire - Avenue Léon Blum 93330 Neuilly sur Marne le 06 novembre 2016.

La compétition est organisée conformément au règlement sportif national de la CSNPV et au mémorandum des compétitions short track.

1. Règles générales

Le challenge se déroulera conformément aux règles énoncées par le présent announcement.

Il est ouvert aux patineurs détenteurs d'une licence auprès d'une fédération membre de l'ISU.

Pour les patineurs de clubs français affiliés à la FFSG, ils doivent être titulaires d'une licence compétition vitesse ou d'une licence Kid et respectant les règles fixées dans le règlement susvisé.

2. Catégories Distances :

- **Catégorie 1 : Juniors E ayant un temps au 500m inférieur à 57'' plus tous les Juniors D** : regroupés en poules mixtes et classés par temps au 500m. Ces poules, établies en début de compétition sont immuables jusqu'à la fin de la compétition. Un classement mixte par poule sera effectué.

Distances courues : 500m – 500 m – SF 777m

- **Catégorie 2 : Juniors E ayant un temps au 500m supérieur à 57''** : regroupés en poules mixtes, et classés par temps au 500m, si pas de référence il sera pris le temps au 333m. Ces poules, établies en début de compétition sont immuables jusqu'à la fin de la compétition. Un classement mixte par poule sera effectué.

Catégories	Distances
Junior E - poule 1 (mixte)	500 m - 333 m – SF 500m
Junior E - poule 2(mixte)	333 m - 333 m – SF 500m
Junior E - poule (mixte)	333 m - 222 m – SF 333m

- **Confirmés : autres patineurs** : regroupés sans critère de sélection, et classés par temps au 500m pour former des poules mixtes, de même nombre de patineurs. Ces poules établies en début de compétition sont immuables jusqu'à la fin de la compétition. Un classement mixte par poule sera effectué.

Distances courues : 500m – 500 m – SF 1000m

3. Règles de course :

Chaque distance se déroulera sur deux tours (heat, finales), classement au temps du 1^{er} tour pour constituer les finales (A, B, C,...). La 3^e distance sera répartie en fonction du résultat des 2 premières distances.

Pour chaque catégorie, il sera établi un classement hommes et un classement dames séparé à l'issue de la compétition. Le vainqueur par catégorie est celui qui a le plus petit total de points (addition des places obtenues sur chaque distance). Tous les patineurs seront récompensés

Tout concurrent se doit de respecter les officiels, leurs consignes et le règlement sous peine de sanction. Dans tous les cas, l'esprit sportif devra être respecté par chacun : participants, officiels, ou responsables de club.

4. Glace et Pistes

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de 56 X 26 sur laquelle seront tracées 3 pistes de 111,12m.

Le tour de la patinoire sera recouvert de matelas de protection

5. Inscriptions

Pour participer à la compétition, le patineur doit être licencié compétition ou kid pour la saison en cours et avoir effectué les temps visés ci-dessus.

Les patineurs membres d'un club étranger devront certifier leur appartenance et l'approbation d'une fédération membre de l'ISU. Ils devront pouvoir le justifier sur demande.

Dans le cas d'un challenge et d'un Trophée National le même week-end, les inscriptions doivent être effectuées pour les deux compétitions séparément.

Les inscriptions par les présidents de club ou son représentant devront être effectuées comme suit :

- **Préinscriptions au plus tard le 22 octobre 2016**
- **Confirmation au plus tard le 29 octobre 2016**

Les inscriptions doivent être faites par l'intermédiaire du site : <https://www.short-track.fr>

Avec information par mail à Mr Christian Colas cg.colas@bbox.fr et Mr Bertrand Mius bertrand.mius@gmail.com

Le montant des frais d'inscriptions est de **15 € par patineur**, à régler par Chèque / cash à régler à l'accueil **avant la compétition**. Leur paiement conditionne la remise des bonnets.

Une caution de 50 € par club est exigée pour la remise des bonnets, jusqu'à leur complète restitution à l'issue de la compétition.

Les inscriptions hors délais ne pourront pas être prises en compte.

6. Programme

Le programme est le suivant :

Réunion des coaches : 09h00

Echauffement catégorie 1 & 2 : 09h00

Echauffement des Confirmés : à partir de 13h00

Le programme est susceptible d'être adapté si nécessaire selon les inscriptions. Le Timing de la compétition sera présenté et remis aux coaches.

7. Assurance des patineurs

Il appartient à chaque club de veiller à ce que les patineurs aient une assurance suffisante.

8. Service médical

Présence de la croix rouge.

9. Equipement des patineurs

Les patineurs devront être équipés d'une combinaison lycra au nom de leur club, d'un casque homologué, d'une paire de gants, d'un protège cou, de genouillères et de protège-tibias. Le port de la combinaison en kevlar est fortement conseillé.

Les bouts de lames doivent avoir un arrondi d'un rayon de 10mm (pièce de 20 cts)

Les bonnets numérotés seront transmis sur place lors du tirage au sort.

10. Hébergement des patineurs

Une liste des hôtels disponibles est jointe à l'annonce.

11. Organisation

L'organisateur se réserve la possibilité d'apporter des précisions et/ou des modifications en fonction des contraintes de timing et du nombre de participants dans chaque catégorie.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, il convient de s'adresser à : **Mr Christian Colas** téléphone 07.71.77.99.11 ou cg.colas@bbox.fr

Attention : Suite au communiqué du Service du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité et faisant suite à l'adaptation de la posture VIGIPIRATE à compter du 16 juillet 2016, il nous est demandé :

« La plus grande vigilance sur les lieux de rassemblement des mouvements de jeunesse et les accueils collectifs de mineurs ainsi que dans les clubs sportifs recevant des mineurs, les organisateurs observeront la plus grande vigilance ».

Fait-le 27 septembre 2016

Mr Christian Colas